



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

## **Cinquième réunion du Comité consultatif**

**Mar del Plata, Argentine, 13 – 17 avril 2010**

---

### **Affectation de fonds au programme de travail du CC : Enseignements tirés et recommandations pour améliorer le processus**

**Sous-comité des subventions, Secrétariat**

Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales.



**AFFECTATION DE FONDS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC :  
ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LE  
PROCESSUS**

**SOUS-COMITÉ DES SUBVENTIONS**

Lors de CC4 [AC4], il a été convenu que l'affectation de fonds pour le programme de travail 2009 serait établie en consultation avec les Parties, selon un processus qui serait déterminé pendant la période intersessions, en raison du fait qu'il n'y aurait pas de réunion du Comité consultatif pendant cette année (voir le paragraphe 15.2.1. du rapport sur CC4). Lors de RdP3 [MoP3], un processus d'affectation de fonds pour le programme de travail du CC a été discuté et adopté (RdP3 Doc 13 rév 3). Le processus qui a effectivement été suivi en 2009 est décrit dans un document distinct (voir AC5 Inf 06).

Aucun changement important n'est proposé pour le processus adopté lors de RdP3; les Parties ont toutefois recommandé de mettre à profit l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre du processus pour l'améliorer à l'avenir. Suite à cette recommandation, le présent document est présenté au Comité consultatif dans le but (1) de dégager les difficultés et les enseignements tirés du processus, et (2) de proposer des améliorations pour faciliter la mise en œuvre du processus. En outre, les Parties ont recommandé que les résultats de chaque projet soient examinés dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord. À cette fin, un document distinct est présenté au Comité consultatif dans lequel sont compilés les résultats des projets soutenus en 2008 (voir CC5 Inf 1).

**ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET RECOMMANDATIONS**

En réponse aux demandes de délais supplémentaires faites par certaines Parties pour présenter leurs demandes de subvention et suite aux difficultés résultant de la fermeture du site Web de l'ACAP causée par une attaque de virus, le calendrier de l'évaluation et de l'affectation de fonds de 2009 a été repoussé de deux semaines. Malgré cela, le calendrier suivi a été très serré (en particulier pendant la phase d'évaluation). Pour le prochain appel de demandes de projet, un calendrier plus souple devrait être envisagé pour des stades spécifiques, en particulier pour l'évaluation des projets. Toutefois, il convient de tenir compte du fait qu'il est difficile d'établir un calendrier à l'avance, étant donné que l'échelonnement de certains stades du processus d'affectation de fonds dépend en grande partie du nombre de demandes reçues.

Comme il n'y a pas eu de réunion du CC en 2009, le processus a été mené pendant l'intersession. En conséquence, l'examen des propositions a été coordonné par les présidents des GT, et le Sous-comité des subventions a eu recours à des réunions-téléphone pour compiler toutes les évaluations faites dans les différents groupes de travail. Pour des raisons évidentes, ce processus a été plus lent et a nécessité des travaux supplémentaires par rapport aux examens et aux discussions qui ont lieu face-à-face pendant les années où le CC se réunit.

Certaines des propositions ont été jugées utiles par les examinateurs mais nécessitaient des modifications (par exemple, dans les expériences proposées) ou des clarifications (par exemple, éléments manquants dans la demande ou explications budgétaires plus détaillées nécessaires). Dans des cas particuliers, il a été décidé de

demander des informations complémentaires aux postulants - ce qui a retardé considérablement la décision finale pour plusieurs demandes.

- *Il est recommandé que les Points de contact nationaux et les organisations internationales vérifient que toutes les sections requises sont incluses dans les futures demandes avant de les soumettre à l'ACAP.*

L'appel de demandes de financement faisait état de projets prioritaires dans le programme de travail du CC et indiquait également les fonds approximatifs disponibles pour chacun d'eux. Selon une opinion généralisée, la mention du financement indicatif a produit un effet indésirable sur le budget dans certaines demandes.

- *Il est recommandé que le financement indicatif ne soit plus inclus à l'avenir.*

Les examinateurs ont utilisé une grille pour l'évaluation et le classement des propositions. Ces évaluations ont été compilées par les coordinateurs des GT et par le Sous-comité des subventions par la suite. La grille reproduite dans ce document n'est pas celle qui a été utilisée pendant l'évaluation mais une version modifiée qui examine les apports reçus au cours du processus.

- *Il est recommandé d'utiliser cette grille modifiée (Annexe 1) à l'avenir*

RdP3 Doc 3 rév 3 envisage la possibilité d'engager des examinateurs externes pour l'évaluation. En raison du calendrier serré et de la complexité d'un appel de demandes de financement en 2009 (mené pour la première fois pendant l'intersession), il a été impossible d'inclure des examinateurs externes. Les examinateurs externes permettraient de réduire le risque de conflits d'intérêt entre les postulants et les examinateurs et aiderait à couvrir des domaines d'expertise faiblement représentés dans les groupes de travail.

- *Il est recommandé que le Comité des subventions examine les circonstances dans lesquelles la participation d'examineurs externes pourrait être utile à l'évaluation à l'avenir.*

Les coûts liés à la traduction des propositions n'ont pas été examinés dans le passé et devraient être pris en compte à l'avenir. Lors de l'appel de demandes de 2009, trois demandes présentées en langue espagnole ont été traduites. Dans les années à venir, il sera peut-être nécessaire de faire traduire davantage de propositions, selon la langue dans laquelle les propositions seront rédigées ou les capacités linguistiques des sélectionneurs.

- *Il est recommandé qu'un minimum de 5000 AUD, prélevés sur le budget total, soient affectés pour faire face à ces coûts éventuels, comme la traduction de documents.*

#### **SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ CONSULTATIF**

1. Souscrire aux recommandations (mises en *italiques* dans le texte ci-dessus) afin d'améliorer la procédure d'affectation de fonds pour le programme de travail du Comité consultatif en 2010 et dans les années à venir.
2. Formuler des avis sur les domaines où les fonds devraient être affectés dans le cadre de l'appel de demandes pour 2010 et 2011.



Acuerdo sobre la Conservación  
de Albatros y Petreles

## Procédure pour l'affectation de fonds au programme de travail du Comité consultatif Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Groupe de travail :

Nom du membre :

N° de projet et postulant	Mérite (a) (1-5)	Pertinence (b) (1-10)	Équipe (c) (1-3)	Faisabilité du projet <sup>(d)</sup> (1-5)	Faisabilité budgétaire <sup>(e)</sup> (1-3)	Score (f)	Classement	Commentaires	
								Forces	Faiblesses

### Notes

- (a) Mérite scientifique, technique ou autre du projet, tel que les possibilités de renforcement des capacités (élevé = 5, faible = 1) ;
- (b) Mesure dans laquelle le projet a rapport au programme de travail du CC et aux domaines spécifiés dans l'appel de demandes en cours (élevé = 5, faible = 1) ;
- (c) Compétences techniques de l'équipe (en particulier des chercheurs principaux) qui entreprendrait le projet proposé (élevé = 3, faible = 1)
- (d) Faisabilité du projet (le projet est-il réalisable dans les délais proposés?) (élevé = 5, faible = 1) ;
- (e) Faisabilité budgétaire (le projet est-il réalisable dans les limites des fonds demandés?) (élevé = 3, faible = 1)
- (f) Classement : **[1]** «insatisfaisant», ne justifie pas un examen complémentaire ; **[2]** «probablement insatisfaisant», doit être clarifié ou amélioré avant de pouvoir être considéré comme satisfaisant; **[3]** «satisfaisant», projet faisable, mais sans grande force /priorité élevée ; **[4]** "supérieur à la moyenne", projet acceptable ; **[5]** "excellent", acceptable, très utile et contribue à des tâches hautement prioritaires.